



Cours théoriques

Sainte Jamme sur Sarthe

- 4h de cours de sécurité routière :

- **1er samedi de chaque mois de 10h à 12h**

Cours sur les dispositions légales en matière de circulation routière .
(Panneaux, règle de circulation feux, vitesses, stationnements, dépassements...)

- **3ème samedi de chaque mois de 10h 12h**
Alcool Drogues Constat amiable

- 4h de théorie pour les rendez vous pédagogiques (AAC)

- **RDVP 1000 km, le deuxième samedi mois pairs de 10h 12h**
Eco Conduite

- **RDVP 3000 km, le deuxième samedi des mois impairs de 10h à 12h**
Premiers secours étude du CEPC, manoeuvre, questions diverses des élèves

